

Ibrahim SY SAVANE
MINISTRE DE LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU
GOVERNEMENT

FONCTION

Nommé Ministre de la Communication lors de la formation du Gouvernement du Premier Ministre SORO Kigbafori Guillaume, le 29 Mars 2007, Monsieur SY SAVANE Ibrahim est issu du secteur privé et de la société civile.

FONCTION

Le Ministère dont il a la charge exerce les attributions relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière de communication sur l'ensemble du territoire. A ce titre ; en liaison avec les autres départements Ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Elaboration des lois et règlements en matière de communication
- Promotion et vulgarisation d'une information libre, neutre, favorisant
- L'éducation de la population, l'unité, la paix et la cohésion nationale
- Vulgarisation des lois et règlements sur la presse et l'audiovisuel
- Contrôle, suivi et évaluation du respect de la déontologie dans la diffusion de l'information écrite et audiovisuelle, et dans tout enregistrement sonore et filmé ainsi que dans tout message à caractère publicitaire
- Renforcement du rôle des Autorités de régulation
- Respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information
- Contribution à la création des conditions de l'autonomie financière des médias
- Accompagnement et promotion de presse écrite et des médias audiovisuels privés
- Gestion technique des sondages
- Suivi des relations avec la presse nationale et internationale

-Promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieure

-Création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse

-Constitution d'une documentation à caractère promotionnel

-Réhabilitation extension et contrôle du fonctionnement des infrastructures techniques

-Assistance à toutes les actions d'informations et de vulgarisation menées par les différents départements ministériels, en particulier dans la lutte contre le SIDA, la promotion de l'Assurance Maladie Universelle, la protection de l'environnement, de l'hygiène publique et de salubrité urbaine